

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023.

1. Objectifs de formation

L'équipe pédagogique doit amener l'apprenant à :

- identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.
- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

L'apprenant doit être capable d'exercer :

1. *Son savoir* : connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.
2. *Son savoir-faire* : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de son autonomie et de ses habitudes de vie.
3. *Son savoir être* : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique, se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'apprenant doit être capable :

- de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- d'organiser et animer des activités,
- de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

2. Modalités de déroulement de la formation

La formation alterne des périodes de cours et de stage selon un calendrier en fonction du cursus suivi. Celle-ci est reconnue au niveau 4 du registre national des certifications professionnelles (RNCP)¹ et conduit au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e)².

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en : - 770 heures (22 semaines) de formation théorique, à raison de 35 heures par semaine (9h05 - 16h50 avec une coupure déjeuner d'1 heure, du lundi au vendredi), réalisées principalement au sein de l'I.F.A.S. DOMEA (partenariat avec le C.E.S.U. de Versailles pour la formation gestes et soins d'urgence de niveau 2).

- 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Pour la formation en apprentissage, elle se compose de 44 semaines de formation théorique et clinique auxquelles s'ajoute une alternance de périodes chez employeur.

Ayant une convention de partenariat avec le C.F.A.-A.D.A.F.O.R.S.S., gestionnaire administratif et financier du contrat d'apprentissage des élèves aides-soignant(e)s, cet organisme confie à Doméa la partie pédagogique. Doméa est ainsi une Unité de Formation par l'Apprentissage (U.F.A.).

Elle s'organise autour de 5 blocs de compétences regroupant 10 modules :

Bloc 1. - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage 2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne 3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – 147 h
	Objectifs de formation - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster Eléments de contenu - Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. - L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : - La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. - La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et

¹RNCP 40692 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2026

²Organisme certificateur : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)

de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne 5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne Critères d'évaluation 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants	actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins. - Les principales situations de vie : - Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né. - Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille. - Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société. - Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires. - Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) : - La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aiguë. - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. - La relation pendant les soins. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : - Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques - Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ... - Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement - Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. - Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. - Les différentes dimensions d'accessibilité. - La famille et l'entourage. - Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. - Activités collectives. - Outils d'évaluation. - L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. Module 2. Repérage et prévention des situations à risque – 21h
--	--

2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle
4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

Critères d'évaluation

- 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 2 - Repérage des situations à risque
- 3 - Pertinence des mesures de prévention proposées
- 4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Objectifs de formation

- Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster

Eléments de contenu

- L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :
- Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement.
- Les actions de prévention.

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- 6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 7 - Repérage des situations à risque

- 8 - Pertinence des mesures de prévention proposées
- 9 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2. - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle 6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter Critères d'évaluation 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne – 77h Objectifs de formation - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin Eléments de contenu - Notions sur les pathologies prévalentes - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques. - Concept de soin. - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. - Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. - Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes. - La douleur physique et psychique. - Pathologies du vieillissement. - Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie. - Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement. - Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique - Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies. - Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle. - Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la

	saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription. - Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations). - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement. - Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres. établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur 5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention Critères d'évaluation 1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 - Analyse de la qualité du soin réalisé	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement – 182h Objectifs de formation - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster Eléments de contenu - FGSU niveau 2 - Notions de pharmacologie : - Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notions sur l'oxygénothérapie. - Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) : - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe. - Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües. - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin. - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs. - La notion de parcours de soins. - Réalisation des soins : - Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ; - Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ; - Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie. - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ; - Observation du patient en assistance respiratoire ;

	- Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ; - Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ; - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; - Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ; - Observation des patients sous dialyse ; - Observation et surveillance des patients sous perfusion ; - Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ; - Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ; - Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; - Surveillance de l'alimentation par sonde ; - Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ; - Pose de bas de contention ; - Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ; - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) - Lavage oculaire et instillation de collyre - Renouvellement de collecteur externe non stérile ; - Observation des pansements. - Aide aux soins réalisés par l'infirmier : - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ; - Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ; - Soins préventifs des escarres ; - Soins de bouche non médicamenteux ; - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ; - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins.
5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation 1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée – 35h Objectifs de formation - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention - Utiliser les aides à la manutention (matériels) - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation Critères d'évaluation 1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 3 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises	Eléments de contenu - L'installation et le déplacement des personnes - La physiologie du mouvement. - Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts. - L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement. - Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux. - Mobilisation, aide à la marche, déplacements. - Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses. - Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique) - L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel. - Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain. - Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes. - Les accidents dorso-lombaires. - Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention. - Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques. - Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques. - Prévention des chutes.
Modalités d'évaluation du bloc de compétence - Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 - Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 - Evaluation des compétences en milieu professionnel - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)	
Critères d'évaluation 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 5 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 6 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 7 -Analyse de la qualité du soin réalisé 8 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 9 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes	

- 10 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
 11 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Bloc 3. - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur Critères d'évaluation 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage – 70h
	Objectifs de formation - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation Eléments de contenu - Information et droits des patients : - Notions législatives et réglementaires ; - Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ; - Le secret médical, le secret professionnel ; - Le consentement des patients ; - Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ; - Le rôle de l'aide -soignant dans l'information du patient ; - La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes. - Les techniques de communication (approche théorique et pratique) : - Observation ; - Entretien ; - Ecoute active et reformulation ; - Communication verbale et non verbale ; - Le jeu et l'animation ; - Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel. ; - Accueil et information de la personne et de son entourage ; - Education à la santé d'une personne pour

	favoriser ou maintenir son autonomie ; - Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ; - Participation à la démarche éthique. - Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants : - Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ; - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ; - Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ... - Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique. - Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique. Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAS. Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.
7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages Critères d'évaluation : 1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs – 21h Objectifs de formation - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Eléments de contenu - Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de

	la transmission - Evaluation des acquis
Modalités d'évaluation du bloc de compétence - Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en milieu professionnel	
Critères d'évaluation 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	

Bloc 4. - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention Critères d'évaluation 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés – 35h Objectifs de formation - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées Eléments de contenu - Infection, désinfection et prévention des risques

- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets

3 -Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences

2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de

l'environnement de la personne et des matériels et alerter

3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

Critères d'évaluation

1 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies

2 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés

3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

:

- Les mécanismes de l'infection ;

- Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ;

- Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier ;

- Risques d'accident d'exposition au sang

- Risques infectieux dans différents milieux de soins

- Les infections associées aux soins

- Notions sur l'antibiorésistance

- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier ;

- Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement

- Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection

- Commissions de vigilance

- Formalités de déclaration d'accident

- Rôle du comité d'hygiène et de sécurité

- Règles, bonnes pratiques et recommandations :

- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale

- Les circuits des déchets à l'hôpital :

- Les différents types de déchets et de contenants

- Les obligations légales et réglementaires des établissements

- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits

- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits

- Règles concernant l'isolement des patients

- Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile

- Règles concernant le stockage des produits.

Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels

- Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :

- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient

- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade

- Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels

- Isolement des patients : règles, précautions à respecter

- Elimination des déchets hospitaliers solides et

	liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais - Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...) - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels
--	---

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation

- 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- 2 - Conformité de l'application des règles :
 - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
 - de traçabilité
 - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- 4 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- 5 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- 6 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

Bloc 5. - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée 2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les	Module 9. - Traitement des informations – 35h
	Objectifs de formation - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies, - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie Eléments de contenu

informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité 3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle Critères d'évaluation 1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions	- Techniques de communication écrite - Traitement des informations - Information et continuité des soins. - Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés. - Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.
11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences Critères d'évaluation 1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques – 70h Objectifs de formation - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences Eléments de contenu - Travail en équipe pluri professionnelle : - La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté - Les outils de planification des soins - Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins et projet de vie - Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences

acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	- Démarche qualité et gestion des risques : - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...
Modalités d'évaluation du bloc de compétence - Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en milieu professionnel	
Critères d'évaluation 1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions 4 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 5 - Pertinence de l'organisation de son activité 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 7 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 8 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	

La formation s'organise également autour de stages

Ils sont répartis sur 4 périodes : -période A : 5 semaines,

-période B : 5 semaines,

-période C : 5 semaines,

-période D : 7 semaines : à réaliser en fin de formation et en continu. Période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Ce stage est à trouver par l'apprenant en cursus initial.

En cursus initial, les lieux de stage des périodes A, B et C sont choisis par Doméa selon les objectifs pédagogiques et le lieu d'habitation de l'apprenant.

En cursus partiel, les lieux de stage des périodes A, B, C et D sont choisis par Doméa selon les objectifs pédagogiques et le lieu d'habitation de l'apprenant.

En cursus en alternance, les lieux de stage des périodes B et D sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur.

Période	Durée de chaque période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A, B, C	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS

Obligatoire : -1 période de stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et 1 période auprès de personnes âgées,
-1 expérience de travail de nuit (32h30/semaine de nuit) et 1 le week-end.

Les stages sont effectués dans différentes structures :

- employeurs,
- publiques ou privées,
- du champ sanitaire, social ou médico-social,
- en établissement, ou en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Ils sont couverts par une convention de stage tripartite (apprenant/Doméa/terrain d'accueil en stage).

3. Moyens pédagogiques et techniques

Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés sont les cours magistraux (power point, textes à trous, schémas, planches anatomiques, tronc anatomique en pièces détachables, squelette complet sur roulettes, supports papier des cours), travaux de groupes, études de cas concrets, travaux pratiques, tables rondes, supports vidéos, recherches documentaires, sorties pédagogiques, analyses de pratiques, pédagogie inversée.

Les enseignements peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Zoom » dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.

Doméa utilise la plateforme d'enseignement et d'apprentissage en ligne « Moodle » permettant aux apprenants d'avoir accès à une banque de ressources (supports d'enseignements, documents, vidéos et liens internet).

L'I.F.A.S. a également un site internet : <https://www.ifas-domea.fr/>

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) – 35h (dans les trois premiers mois de la formation)

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu

- Modalités
- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) – 7h (réparties tout au long de la formation)

Objectifs de formation

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Travaux Personnels Guidés (TPG) – 35h (réparties au sein des différents modules)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations.

Doméa dispose :

- d'une salle de cours et d'une salle de cours/pratiques équipées chacune d'un tableau et d'un ordinateur avec connexion internet ;
- de 2 armoires de matériel de pratique (en lien avec le référentiel de formation), d'une armoire «bibliothèque» (ouvrages, revues, périodiques...),
- de 2 vidéoprojecteurs et de 5 ordinateurs portables.

Pendant les heures d'ouverture de l'I.F.A.S., les apprenants peuvent utiliser le matériel de

pratiques existant pour s'entraîner (lits médicalisés électriques avec potence, fauteuil roulant, pied à perfusion sur roulette, planche de transfert, déambulateur, chariot d'entretien, guéridons, mannequin et petit matériel en lien avec les savoirs pratiques à acquérir de chaque module de formation).

Les apprenants ont la possibilité :

- de consulter sur place ou d'emprunter des ouvrages et périodiques de l'armoire bibliothèque de Doméa ;
- de prendre leur repas personnel dans une des 2 salles de pause équipées d'un réfrigérateur, de fauteuils, micro-ondes, table basse, tabourets hauts, table haute, armoire et d'un mange debout.

Les apprenants souhaitant être hébergés à proximité de Doméa, peuvent bénéficier des services hôteliers à moins de 4 kms.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'école Doméa est de plain pieds et permet l'accès d'un public à mobilité réduite.

Pour les candidat(e)s en situation de handicap, Doméa travaille en partenariat avec la référente handicap du C.F.A.-A.D.A.F.O.R.S.S. (Centre de Formation d'Apprentis) situé à Levallois-Perret (92).

Avec l'aide également de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.) des Yvelines, l'A.R.S., le Conseil Régional d'Ile-De-France, l'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) et la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H.), Doméa peut accompagner l'apprenant dans son projet de formation et tout au long de celle-ci.

Tout(e) candidat(e) en situation de handicap est invité(e) à se rapprocher de la référente handicap à Doméa qui est la directrice.

4. Moyens d'encadrement

L'équipe pédagogique est composée de :

- formatrices permanentes infirmières Diplômées d'Etat et aide-soignante ayant les compétences professionnelles en rapport avec le domaine de connaissances qu'exige la formation aide-soignante et les capacités à transmettre leurs savoirs.
- Professionnels ayant une expertise dans le domaine de la formation aide-soignante :
 - neuropsychologue,
 - sophrologue,
 - ancienne infirmière surveillante en orthopédie,
 - infirmiers coordinateurs des prélèvements d'organes du C.H. de Versailles A.Mignot,
 - société Johnson-Diversey,
 - responsable qualité régional,
 - infirmière titulaire d'un Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière,
 - sage-femme,
 - éducatrice de santé,
 - formatrice en français professionnel,
 - cadre de santé formatrice pour l'analyse de pratiques professionnelles,
 - aide-soignante pour les travaux pratiques autour des soins d'hygiène,
 - Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (C.E.S.U.) de Versailles.

5. Suivi de l'exécution de l'action de formation

Il est organisé à l'aide de feuilles de présence émargées par les apprenants et les formatrices ou les intervenants extérieurs par demi-journée de formation.

En parallèle, une attestation de présence mensuelle en cours et/ou en stage récapitulant également les absences est signée par l'apprenant et la directrice.

6. Appréciation des résultats de l'action de formation

Tout au long de sa formation, l'apprenant est soumis à des évaluations (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à Doméa et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences (Référentiel de formation)	Modalités d'évaluation des modules de formation (Doméa)
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque		Etude d'une situation clinique Evaluation des compétences en stage
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Présentation d'un raisonnement clinique et description d'un soin d'un patient pris en soins en stage Evaluation des compétences en stage
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Evaluation des compétences en stage	Mise en situation pratique simulée à Doméa Evaluation des compétences en stage
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Etude d'une situation de communication identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage	Etude et description d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Etude de situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
	Module 10. – Travail en équipe		

aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Evaluation des compétences en stage	Etude de situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
---	--	-------------------------------------	---

Pour chaque module, l'apprenant ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles (pour les notes supérieures ou égale à 8/20).

L'apprenant n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

A l'issue de la formation, Doméa présente au jury final de certification, les apprenants ayant acquis partiellement ou totalement les compétences liés à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

Suite à la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'apprenant par Doméa.

7. Evaluation de la qualité de l'action de formation

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des élèves est réalisée à l'issue de chaque module et en fin d'année par le biais d'un questionnaire à remplir en ligne ou de manière manuscrite.

L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

Doméa évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, CFA-ADAFORSS, prestataires externes, formateurs, organismes financeurs) à travers des questionnaires.

DOMEA

Institut de Formation Aides-Soignants

IFAS DOMEA
66 Chemin de la Chapelle
78470 Saint Rémy-Lès-Chevreuse

Téléphone : 01 30 47 02 63

Mail : eas.domea@emeis.com

Site internet : <https://www.ifas-domea.fr/>



SOMMAIRE

1. Définition du métier d'aide-soignant(e).....	Page 3
2. Organisation de la formation	
<i>Méthodes et moyens pédagogiques.....</i>	<i>Page 4</i>
<i>Appréciation des résultats de l'action de formation.....</i>	<i>Page 5</i>
<i>Evaluation de la qualité de l'action de formation</i>	
<i>Suivi de l'exécution de l'action de formation</i>	
3. Modalités d'organisation de la sélection.....	Page 6
<i>Sélection des candidats</i>	
<i>Liste des documents à fournir</i>	
<i>Modalités d'admission.....</i>	<i>Page 7</i>
<i>Résultats</i>	
4. Les attendus pour la sélection des candidats.....	Page 8
5. Calendrier.....	Page 9
6. Nombre de places ouvertes à la sélection	
7. Tarifs de la formation	
<i>Financement de la formation</i>	
8. Description des locaux et matériels.....	Page 11
<i>Accessibilité des personnes en situation de handicap</i>	
9. Projet pédagogique	
10. Accéder à Doméa.....	Page 12

Annexes

Annexe I. Programme de formation aide-soignante 2026-2027

Annexe II. Allègements/Dispenses/Equivalences modules de formation cursus partiel

1. Définition du métier d'aide-soignant(e)

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail très diversifiés. En tant que professionnel(le) de santé, l'aide-soignant(e) est habilité(e) à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e), en collaboration avec lui/elle et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les soins dispensés sont adaptés à l'évolution de l'état clinique et visent à identifier les situations à risque.

L'aide-soignante(e) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales privées ou publiques, notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en établissement, dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne ou en hospitalisation à domicile.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation continue, l'aide-soignant(e) peut se spécialiser dans certains domaines (assistant(e) de soins en gériatrie, agent de stérilisation, hémodialyse, agent de chambre mortuaire...), ou d'autres métiers paramédicaux accessibles par une passerelle (formation modulaire) comme auxiliaire de puériculture (validation de 2 modules de formation à effectuer) ou par le biais d'un concours comme infirmier(e). Depuis Juillet 2023, les aides-soignant(e)s expérimenté(e)s avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps complet dans les 5 dernières années ayant suivi un parcours spécifique de formation peuvent intégrer la 2^e année de formation en soins infirmiers (Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier).

Il/elle peut accéder à d'autres métiers sociaux ou paramédicaux, sous conditions, tels que laborantin d'analyses médicales, assistant(e) dentaire, accompagnant éducatif et social, moniteur-éducateur, assistant(e) familial(e) ou intervenant en institut de formation d'aides-soignantes(e)s.

2. Organisation de la formation¹

Cursus apprentissage

Ce cursus s'adresse aux personnes âgées entre 18 et 29 ans à la date d'entrée en formation.

L'élève doit trouver un employeur qui s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti(e) une formation professionnelle en alternance. L'apprenti(e) s'engage en retour, à travailler pour lui pendant la durée du contrat sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et à suivre la formation.

La formation se compose de 44 semaines de formation théorique et clinique auxquelles s'ajoute une alternance de 1 400 heures de période employeur.

Les périodes de stage sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ayant une convention de partenariat avec le C.F.A.-A.D.A.F.O.R.S.S., gestionnaire administratif et financier du contrat d'apprentissage des élèves aides-soignant(e)s, cet organisme confie à Doméa la partie pédagogique. Doméa est ainsi une Unité de Formation par l'Apprentissage (U.F.A.).

Le suivi de l'apprenti(e) est assuré par :

- un maître d'apprentissage : l'employeur ou un salarié nommé par l'employeur, titulaire depuis 2 ans minimum d'un diplôme équivalent au diplôme préparé par l'apprenti(e). Référent de

¹Annexe I : Programme de formation

l'apprenti(e), il est responsable de l'organisation tutorale au sein de l'établissement employeur et représente l'interlocuteur de l'I.F.A.S.

-Un tuteur : professionnel du service avec lequel l'apprenti(e) travaille dans une continuité. Il réfère au maître d'apprentissage les éléments de suivi et d'évaluation de l'apprenti(e).

-L'I.F.A.S. Doméa : l'apprenti(e) y acquiert les savoirs de sa future fonction. La formatrice référente du cursus en apprentissage est l'interlocutrice du maître d'apprentissage.

-Le C.F.A-ADAFORSS.

L'élève a un contrat de travail de type particulier. Il/elle bénéficie d'une période d'essai de 45 jours, débutant dès le 1er jour de présence chez l'employeur.

Sa rémunération est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du Salaire Minimum de Croissance (S.M.I.C.) annuel et calculée en pourcentage du S.M.I.C. en fonction de son âge, sa progression dans la formation, du nombre de salariés dans l'entreprise, des accords de branche et de la convention collective dont dépend l'établissement.

L'élève apprenti(e) n'a aucune cotisation sociale, il/elle valide 4 trimestres de retraite pour une année entière d'apprentissage et bénéficie d'une couverture sociale prise en charge par l'employeur, ainsi que les avantages au même titre que les autres salariés (Comité d'Entreprise, primes, participation et intéressement, 13^e mois...).

Il/elle peut également bénéficier :

-de l'aide mobili-jeune : attribuée par Action Logement, elle prend en charge une partie du loyer acquitté par l'apprenti(e). Le montant de la subvention dépend du salaire touché par l'apprenti(e) et est versé pendant toute la formation. L'aide est accordée après déduction de l'Aide Pour le Logement (A.P.L.) sur le loyer, dans la limite du loyer restant dû et sous conditions. Les deux aides sont donc cumulables.

-De la garantie Loca Pass ou Visale : systèmes de caution locative gratuite qui ont pour but de prendre en charge les impayés de loyers.

-De la prime d'activité : complément de revenus accordé sous conditions de revenus par la C.A.F. ou la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) qui se charge du versement de la prime.

-Du maintien des allocations familiales pour les parents si l'apprenti(e) a moins de 20 ans et si il/elle perçoit un salaire inférieur à 55% du S.M.I.C.

-via le C.R.I.F. : - "Aide à l'entrée en apprentissage" de 320 euros : soutien financier pour l'achat de livres, d'équipements professionnels, ou pour supporter les coûts de transport, d'hébergement et de restauration.

-Aide au financement du permis de conduire d'un montant de 500 euros.

-Carte d'étudiant des métiers : permet différentes réductions de tarifs sur les frais de transport, la restauration rapide et les activités sportives et culturelles (tarif réduit dans les cinémas et les théâtres). La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

-Cofinancement de la carte de transports « Imagine R » : l'apprenti(e) bénéficie des mêmes droits que les salariés pour le remboursement de leurs frais de transport domicile-travail.

Cursus en contrat de professionnalisation

Ce cursus de formation vise à permettre au/à la salarié(e), dans le cadre de la formation continue, l'acquisition d'une certification professionnelle.

Le contrat de travail est un contrat de professionnalisation en C.D.D. ou en C.D.I., en alternance entre un employeur du secteur privé et un(e) salarié(e) souhaitant effectuer la formation complète en alternance et ayant un des critères suivants :

-bénéficiaire du revenu de solidarité active (R.S.A.), ou de l'allocation de solidarité spécifique (A.S.S.), ou de l'allocation adultes handicapés (A.A.H.),

-demandeur d'emploi d'au moins 26 ans et inscrit au Pôle Emploi depuis au moins 1 an,

-sortant d'un contrat unique d'insertion (C.U.I.).

Le/la salarié(e) s'engage à travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat et à suivre la formation. Ce dernier s'engage à assurer l'acquisition d'une qualification professionnelle et fournir un emploi en relation avec l'objectif professionnel du salarié.

Organisée sur 18 mois, la formation se compose de 44 semaines de formation théorique et clinique auxquelles s'ajoute une alternance de périodes chez l'employeur.

Les périodes de stage sont effectuées au sein de la structure employeur et en dehors afin de développer les compétences non acquises chez l'employeur, permettant de valider l'ensemble des blocs de compétences aides-soignantes. Une convention tripartite est conclue entre l'employeur, le salarié et les structures d'accueil en stage.

Le/la salarié(e) bénéficie du soutien d'un tuteur choisi par l'employeur parmi les salariés qualifiés de l'entreprise. Ce tuteur a une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la qualification en lien avec l'objectif de professionnalisation visé.

Il a pour missions : -d'accueillir, d'informer et guider le salarié,

-d'organiser l'activité du salarié dans l'entreprise et de contribuer à

l'acquisition des savoir-faire professionnels,

-de veiller au respect de l'emploi du temps du salarié,

-de participer à l'évaluation du suivi de la formation.

Pendant sa formation, le/la salarié(e) continue à bénéficier de toutes les prestations de la Sécurité Sociale (accident du travail, couverture maladie...) et des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise (congrés payés...).

Pour les personnes de moins de 26 ans, la rémunération est indexée sur le Smic et varie selon l'âge et le niveau de qualification du /de la salarié(e).

Pour les personnes de plus de 26 ans, la rémunération ne peut pas être inférieure ni au Smic, ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise.

Lorsque la formation se déroule pendant le temps de travail, le maintien de la rémunération du salarié est assuré. Si elle s'effectue hors temps de travail, le/la salarié(e) reçoit une indemnité égale à 50% du salaire net perçu jusqu'alors et l'allocation de formation.

Méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés sont les cours magistraux (power point, textes à trous, schémas, planches anatomiques, tronc anatomique en pièces détachables, squelette complet sur roulettes, supports papier des cours), travaux de groupes, études de cas concrets, travaux pratiques, tables rondes, supports vidéos, recherches documentaires, sortie pédagogique, analyse de pratique, pédagogie inversée.

Les cours sont essentiellement organisés à Doméa. Seule la formation Gestes et soins d'urgence (G.S.U.) Niveau 2 est confiée au C.E.S.U. de Versailles sur 3 jours.

Les enseignements peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Zoom » dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.

Doméa utilise la plateforme d'enseignement et d'apprentissage en ligne « Moodle » permettant aux apprenants d'avoir accès à une banque de ressources (supports d'enseignements, documents, vidéos et liens internet).

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

-un Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) de 35 heures, réalisé dans les 3

premiers mois de la formation.

-Un Suivi Pédagogique Individualisé (SPI) de 7 heures réparties tout au long de la formation.

-De Travaux Personnels Guidés (TPG) de 35 heures réparties au sein des différents modules.

L'équipe pédagogique est composée de :

-formatrices permanentes infirmières Diplômées d'Etat et aide-soignante ayant les compétences professionnelles en rapport avec le domaine de connaissances qu'exige la formation aide-soignante et les capacités à transmettre leurs savoirs.

-Professionnels ayant une expertise dans le domaine de la formation aide-soignante :

- neuropsychologue,
- sophrologue,
- ancienne infirmière surveillante en orthopédie,
- infirmiers coordinateurs des prélèvements d'organes du C.H. de Versailles A.Mignot,
- société Johnson-Diversey,
- responsable qualité régional,
- infirmière titulaire d'un Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière,
- sage-femme,
- éducatrice de santé,
- formatrice en français professionnel,
- cadre de santé formatrice pour l'analyse de pratiques professionnelles,
- aide-soignante pour les travaux pratiques autour des soins d'hygiène,
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (C.E.S.U.) de Versailles.

Appréciation des résultats de l'action de formation

Tout au long de sa formation, l'apprenant est soumis à des évaluations² (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à Doméa et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Pour chaque module, l'apprenant ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles (pour les notes supérieures ou égale à 8/20).

L'apprenant n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

A l'issue de la formation, Doméa présente au jury final les apprenants ayant validé les modules et les compétences liés à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

A l'issue de la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'apprenant par Doméa.

Pour information : Résultats obtenus à Doméa en 2024 pour le cursus partiel :

Taux de réussite globale (D.E.A.S.)	Taux de réussite / module	Taux d'employabilité
87.5%	Module 4 et Module 9 : 80% Modules 1, 2, 5 ,6 ,7 ,8 ,10 : 100%	70%

Evaluation de la qualité de l'action de formation

²Annexe I : Programme de formation 2026

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée à l'issue de chaque module, en fin d'année et 3 mois après la fin de formation, par le biais d'un questionnaire à renseigner. L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

Doméa évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, CFA-ADAFORSS, prestataires externes, formateurs, organismes financeurs/commanditaires) par le biais de questionnaires également à renseigner.

Suivi de l'exécution de l'action de formation

Il est organisé à l'aide de feuilles de présence émargées par les apprenants et les formatrices ou les intervenants extérieurs par demi-journée de formation.

En parallèle, une attestation de présence mensuelle en cours et/ou en stage récapitulant également les absences est signée par l'apprenant et la directrice.

3. Modalités d'organisation de la sélection *(Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant)*

Les conditions de diplôme requises pour se présenter sont détaillées au point 2.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière (A.S.H.Q.) et les agents de service :

- justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes;

- ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

La sélection des A.S.H.Q et des agents de service pour un départ en formation est réalisée par l'employeur sur la base des attendus et critères nationaux (cf point 4).

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'1 aide-soignant(e) en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'1 an et d'1 formatrice/formateur infirmier(e) ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Elle s'organise sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation sur 20 points.

Le dossier d'inscription peut être : -retiré à Doméa,

-téléchargeable sur le site internet de Doméa :

<https://www.ifas-domea.fr/>

Les candidats peuvent s'inscrire dans plusieurs instituts.

L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Liste des documents à fournir

- Une pièce d'identité ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Le dossier d'inscription dûment rempli en lettres majuscules
- 2 enveloppes autocollantes ½ format TIMBREES au tarif en vigueur, au Nom, Prénom et adresse du candidat.

→ Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

LE DOSSIER COMPLET EST A FAIRE PARVENIR :

PAR COURRIER, EN MAIN PROPRE (sur rendez-vous)

AU PLUS TARD LE : 10/06/2026 – DELAI DE RIGUEUR (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Modalités d'admission

Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de l'étude du dossier et de l'entretien oral.

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés à Doméa et sur son site internet.

Le classement des candidats s'effectue par ordre alphabétique pour la liste principale et par ordre de mérite pour la liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats (mail ou voie postale).

Il n'y a pas de communication des résultats par téléphone.

A compter de la date de communication des résultats par Doméa, les candidats admis sur la liste principale disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour confirmer par écrit leur inscription.

Au-delà de ce délai, leur place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. Les candidats classés en liste complémentaire seront sollicités au fur et à mesure des désistements sur liste principale.

Ceux non admis à l'issue de la phase de sélection pourront, sur demande écrite, être admis après épuisement de la liste complémentaire à la rentrée suivante, sous réserve des places disponibles autorisées. A compter de la date de confirmation d'admission par Doméa, les candidats disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider leur inscription.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

La directrice de Doméa peut accorder, pour une durée qu'elle détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en scolarité :

*Soit de droit, en cas de : -congé pour cause de maternité,

-de rejet : -du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,

-d'une demande de congé formation,

-d'une demande de mise en disponibilité,

-garde d'un enfant de moins de 4 ans.

*Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

L'admission définitive est subordonnée à la production :

-au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé A.R.S. attestant d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante.

-Avant la date d'entrée au premier stage : d'un certificat médical attestant des obligations d'immunisation et de vaccination.

4. Les attendus pour la sélection des candidats

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	-Aptitude à : -faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; - entrer en relation avec une personne et à communiquer, - collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	-Maîtrise du français et du langage écrit et oral, -Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	-Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables ; -Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail
------------------------------	--

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

5. Calendrier

Le calendrier est commun pour la région IDF.

Dates d'inscription : du 23/03/ au 10/06/2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Communication des résultats : 24/06/2026 à 14h

Date limite de confirmation de l'inscription par le candidat : 03/07/2026 (cachet de la poste faisant foi)

Rentrée : 24/08/2026

6. Nombre de places ouvertes à la sélection

15 places

7. Tarifs de la formation

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

- Titulaires du DEAVS, CAFAD, MCAD, DEAMP, CAFAMP, DEAES 2006
 - 973 H de formation
 - Théorie : 553 h
 - Stage : 420 h
 - Coût 6 439,72 €
- Titulaires du DEAES 2021
 - 875 h de formation
 - Théorie : 455 h
 - Stage : 420 h
 - Coût 5 612,60 €
- Titulaires du DEAP 2021
 - 469 H de formation
 - Théorie : 224 h
 - Stage 245 h
 - Coût 2 924,46 €
- Titulaires du DEAP 2006
 - 574 H de formation
 - Théorie : 329 h
 - Stage : 245 h
 - Coût 3 810,66 €
- Titulaires du ARM
 - 1 148 h de formation
 - Théorie 553 h
 - Stage 595 h

- Coût 7 178,22 €
- Titulaires du DEA
 - 1 169 H de formation
 - Théorie 574 h
 - Stage 595 h
 - Coût 7 355,46 €
- Titulaires du TPAVF
 - 1 162 H de formation
 - Théorie 567 h
 - Stage : 595 h
 - Coût 7 296,38 €
- Titulaires du TPASMS
 - 1 197 H de formation
 - Théorie 602 h
 - Stage 595 h
 - Coût 7 591,78 €
- Titulaires du Bac Pro ASSP
 - 721 H de formation
 - Théorie 371 h
 - Stage 350 h
 - Coût 4 608,24 €
- Titulaires du Bac Pro SAPAT
 - 1 001 H de formation
 - Théorie 511 h
 - Stage 490 h
 - Coût 6 380,64 €

Les tarifs ci-dessus n'incluent pas le coût de la formation Gestes et soins d'urgence de niveau 2 (F.G.S.U.) à réaliser dans le cadre du module 4 (230€).

Financement de la formation possible via :

-mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) : attention celui-ci doit être mobilisé au plus tard le 24/06/2026,
 - France Travail,
 -l'employeur,
 -Transition Pro Île-De-France,
 -l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (A.N.F.H.),
 -l'Opérateur de Compétences (O.P.C.O.),
 -le conseil départemental,
 -LADOM (pour les DOM-TOM),
 -Apport personnel.

8. Description des locaux et matériels

L'I.F.A.S. Doméa est agréé par l'arrêté préfectoral n° 2021-26 du 08/02/2021. Il est référencé dans Datadock depuis le 29 mai 2017 et certifié Qualiopi depuis le 28 octobre 2021 pour ses actions de formation aide-soignante.

Il dispose :

- d'1 salle de cours et 1 salle de cours/pratiques équipées chacune d'1 tableau et d'1 ordinateur avec connexion internet;
- de 2 salles de pause équipées d'1 réfrigérateur, micro-ondes, de fauteuils, d'1 table basse, de tabourets hauts et 1 table haute, d'1 armoire et d'un mange debout;
- de 2 armoires de matériel de pratique, d'1 armoire « bibliothèque »,
- de 2 vidéoprojecteurs, de 5 ordinateurs portables,
- de planches anatomiques, d'1 tronc en pièces détachables,
- de 2 lits médicalisés électriques, 1 chevet, 2 adaptables,
- d'1 fauteuil roulant, d'1 déambulateur, d'1 planche et d'1 disque de transfert, de 2 draps de glisse,
- de 2 guéridons, d'1 chariot de ménage,
- d'1 pied à perfusion sur roulettes,
- de 2 dynamap,
- de 2 mannequins (pratique de simulation en santé).

Les apprenants ont la possibilité de consulter sur place ou d'emprunter des ouvrages et périodiques de l'armoire bibliothèque de Doméa et de prendre leur repas personnel dans une des 2 salles de pause.

Les apprenants souhaitant être hébergés à proximité de Doméa, peuvent bénéficier des services hôteliers à moins de 4 kms.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'école Doméa est de plain pieds et permet l'accès d'un public à mobilité réduite.

Pour les candidat(e)s en situation de handicap, Doméa travaille en partenariat avec la référente handicap du C.F.A.-A.D.A.F.O.R.S.S. (Centre de Formation d'Apprentis) situé à Levallois-Perret (92).

Avec l'aide également de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.) des Yvelines, l'A.R.S., le Conseil Régional d'Ile-De-France, l'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) et la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H.), Doméa peut vous accompagner dans votre projet de formation et tout au long de celle-ci.

Tout(e) candidat(e) en situation de handicap est invité(e) à se rapprocher de la référente handicap à Doméa qui est la directrice.

9. Projet pédagogique

Valeurs pédagogiques de Doméa : les valeurs sous tendant le projet pédagogique de Doméa sont celles partagées par l'ensemble de l'équipe : l'écoute, la communication, le respect, le prendre soin, l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelle.

Démarche pédagogique : l'équipe pédagogique s'appuie sur les choix suivants :

- Considérer l'apprenant comme un adulte responsable, acteur de sa formation et capable d'évoluer et de s'impliquer tout au long de celle-ci.
- Développer la confiance de l'apprenant en sa propre capacité.
- Faciliter sa démarche de construction identitaire.
- L'aider à s'approprier les moyens pédagogiques mis à sa disposition afin de développer ses compétences.
- L'accompagner individuellement et dans un fonctionnement de groupe.
- Evaluer l'atteinte des objectifs.
- Guider l'apprenant dans son auto-évaluation.

L'équipe pédagogique doit amener l'apprenant à :

- Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.
- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

L'apprenant doit être capable d'exercer :

Son savoir : il possède des connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.

Son savoir-faire : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de ses besoins, son autonomie et de ses habitudes de vie.

Son savoir être : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique et se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'apprenant doit être capable :

- de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- d'organiser et d'animer des activités,
- de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

10. Accéder à Doméa

En transports en commun

Bus : au départ de la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Terminus RER B :

- Lignes : 451 « Collège Hélène Boucher » ou 454 « Collège St-François d'Assise » ou 453 « E.Viollet Le Duc » - Arrêt : « Chemin de la Chapelle » puis marcher 497 m jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 39-35-B « Collège de P. de Coubertin » - Arrêt : « Ecoles » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Lignes 262 « Gare de Versailles - Château Rive Gauche » ou 39-02 « Gare de Courcelle – Lycée de la Vallée » ou 464 « St-Quentin Gare » - Arrêt : « Place du 14 Juillet » puis marcher 1,1 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 263 « Château Gare Rive Gauche » - Arrêt : « Beauplan » puis marcher 914 m jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 39-17 « Gare de La Verrière » - Arrêt : « SKF » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

A savoir : pendant la formation, une navette de la société Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC), est mise à disposition gratuitement.

Départ : devant la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Arrivée : Village Séniors Emeis, où se situe Doméa.

Les horaires sont mis à disposition par Doméa.

Voiture : possibilité de garer son véhicule dans l'enceinte du Village Séniors Emeis.